

L'Entente CFE-CGC - FO - CFTC débloque vos subventions au CSE



Le CSE dans une situation de blocage

Depuis les élections de novembre 2023, le CSE est dirigé par les élus CFDT, au nombre de 12. Pour réaliser son programme concernant l'utilisation du budget et ses choix de financement des Activités Sociales et Culturelles, la CFDT s'est alliée au lendemain des élections avec la CGT (5 élus), obtenant ainsi une majorité de 17 élus sur 30.

En 2024 et 2025 l'Entente CFE-CGC - FO - CFTC n'a pas voté favorablement les budgets présentés en raison de la divergence sur les principes d'utilisation de la dotation du CSE (mode de subventionnement individuel et des activités du CSE).

Mais depuis le début de 2026, la CGT est sortie de l'alliance avec la CFDT, pour des raisons que nous ignorons.

La CFDT n'est donc plus en mesure de voter le budget du CSE, ce qui conduit à un certain nombre de blocages. Le principal impact pour les salariés est l'impossibilité de déposer des dossiers de remboursement au CSE depuis le début de l'année.

L'Entente porteuse de solution

Devant cette situation, l'Entente a fait des propositions concrètes à la CFDT pour amender son projet de budget. Notre objectif dans cette négociation était double :

- permettre aux salariés en attente de déposer rapidement leurs demandes de remboursement,
- obtenir des avancées concrètes pour TOUS les salariés, comprenant une redistribution de l'excédent des années passées.

Nous avons dans un premier temps demandé l'abandon du QF, qui est contraire à notre vision de l'action d'un CSE. Ce point a été refusé par la CFDT.

Les négociations ont abouti au résultat suivant :

- le **rééquilibrage des barèmes de QF** pour le subventionnement individuel. Cela concerne environ 500 salariés,
- le relèvement des taux de subvention de TOUTES les tranches de QF : **4% de plus pour tous**. Concrètement, c'est du remboursement en plus pour tout le monde,
- l'utilisation d'une partie de l'excédent financier pour couvrir ces nouvelles dépenses afin **de ne pas pénaliser les autres activités** (Billetterie, sections....).

La CFDT s'est de plus engagée à maintenir ce dispositif de subventionnement en 2027.

Un accord en responsabilité



Au vu de la négociation menée, l'Entente a décidé de ne pas bloquer le vote du budget ainsi révisé lors du CSE-E de jeudi 30 avril.

Les avancées que nous avons obtenues vont dans le sens de l'intérêt de tous les salariés, et surtout nous souhaitons que le CSE puisse débloquer au plus vite les remboursements tant attendus.